



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 18 MARS 2024 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. De Vidal Morais, parcelle 273, Le Vieux Bourg 13, pour l'installation d'une couverture sur sa piscine.

La municipalité